

Convention d'occupation

ENTRE, la commune de Rebecq, représentée par son collège communal, d'une part,

ET Le Comité de la consultation pour enfants, association de fait agréée par l'ONE, sous le matricule n°10/25123/04, valablement représentée, par M^e

représenté(es) par Fridérique DELVOYE, titulaire
domicilié(e) Avenue Général Morand, 6 à 1380 Marnasart
ci-après dénommé(es) « l'occupant », d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : La commune de Rebecq met à disposition de l'ONE des locaux situés Rue des Sauniers n°4 à 1430 Rebecq, et ce à titre gratuit.

Article 2 : L'occupant s'engage à occuper le bien en « bon père de famille ». Le responsable s'engage à veiller au respect et à la propreté des locaux et du matériel qui y serait éventuellement entreposé.

Article 3 : La commune de Rebecq prendra à sa charge le coût des consommations d'eau, de gaz et d'électricité.

Article 4 : La commune s'engage à contracter à ses frais une assurance incendie pour couvrir le bien. L'occupant s'engage à contracter à ses frais une assurance couvrant le contenu (copie du contrat sera remise à la Commune).

Article 5 : Les clés d'accès ne seront en aucun cas remis à un tiers, sauf autorisation expresse et exceptionnelle du Collège communal. Le responsable s'engage à veiller à la fermeture de toutes les portes et fenêtres après chaque occupation.

Article 6 : L'accès aux compteurs, situés sur le palier de l'escalier menant aux caves et dans les caves, devra rester dégagé.

Article 7 : La commune de Rebecq disposera d'un droit de visite annuel, elle préviendra toutefois l'occupant de ladite visite au minimum cinq jours à l'avance.

Article 8 : Un état des lieux sera réalisé avant la signature de la présente convention.

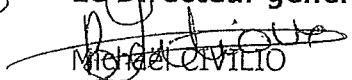
Article 9 : La présente convention, à durée indéterminée, prend cours le 11/09/2014. Elle pourra prendre fin, à la demande écrite d'une des parties, moyennant un préavis de trois mois.

Fait en double exemplaire à Rebecq, le 11/08/2014

Pour la commune,

10

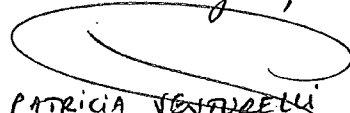
Le Directeur général,


MICHAEL CIVILIO

DÉPUTÉ

Pour Le Bourgmestre,

Dimitri LEGASSE,
d'Eschennre délégué,


PATRICIA VENTURELLI

Pour l'occupant,


F. Delvoye
Santreide